

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 09 juillet 2015**

OBJET

**19 – MEDIATHEQUE – DEMANDE DE SUBVENTION A LA
DRAC**

N° 2015-07-19

NOMENCLATURE : 7/5/1

L'an deux mille quinze, le neuf juillet à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le deux juillet 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 20

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Michel RINCE, Yvon LERAT, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 8

Gil RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Elisa DRION donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Catherine CADOU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Soumaya BAHIRAEI donne pouvoir à Emmanuel RENOUX
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL
Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Martine MOREL

Absent : 1

Catherine RENAUDEAU

Nombre de membres :

en exercice.....29
présents.....20
ayant un pouvoir...8
votants.....28

Délibération

Rapporteur : Catherine HENRY

La commune travaille sur une opération de renouvellement urbain en cœur de bourg au niveau des terrains de sport. Les élus, en collaboration avec plusieurs aménageurs, ont défini les grandes orientations de ce quartier à vocation intergénérationnelle, mais aussi culturelle, avec la création d'une médiathèque au cœur de ce nouvel ensemble architectural.

Positionnée en plein centre-ville, face à la mairie, dans un périmètre compris entre les écoles, les collèges, les installations sportives, le pôle petite enfance, les futurs logements et la résidence séniors, ce nouvel équipement jouera un rôle clé dans la vie culturelle de la commune.

Dans ce cadre, la commune peut prétendre à une aide de la Direction Régionale des Affaires culturelles.

Publié le 13/07/15

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20150709-2015-07-09-DE19-
DE
Date de télétransmission : 13/07/2015
Date de réception préfecture : 13/07/2015

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 1 585 833,33 € HT, soit 1 900 000 € TTC, répartis comme suit :

	<u>Montant HT</u>	<u>Montant TTC</u>
<u>Etudes</u>	39 083 €	46 900 €
<u>VEFA</u>	1 020 000 €	1 224 000 €
<u>Travaux</u>	505 565 €	606 678 €
<u>Divers</u>	21 185 €	22 422 €
<u>TOTAL</u>	1 585 833 €	1 900 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 28 Voix pour décide :

- D'AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles, pour réaliser cette opération d'un montant estimé à 1 585 833,33 € HT, soit 1 900 000 € TTC.

Pour extrait conforme,

Le 09 juillet 2015,

**Le Maire,
Alain ROYER**

